

Montreuil, le 12 juin 2018

# Le mouvement Emmaüs dénonce l'acharnement du gouvernement contre les compagnes et compagnons de l'abbé Pierre

Lors de l'examen du projet de loi asile-immigration, mercredi 6 juin en commission des lois du Sénat, un amendement gouvernemental a tenté sans succès de supprimer la disposition<sup>1</sup> visant à donner un titre de séjour aux compagnes et compagnons d'Emmaüs en situation irrégulière, pour services rendus à la collectivité<sup>2</sup>. Un amendement heureusement rejeté par les sénatrices et sénateurs. Déjà à l'Assemblée nationale, cette disposition a été votée contre l'avis du gouvernement et soutenue par des député-e-s de tous bords politiques. Outre, une opposition déconcertante contre une mesure pourtant légitime, cet entêtement laisse également transparaître le mépris de ce gouvernement envers les parlementaires.

**Emmaüs France encourage les sénateurs/trices à tenir bon en séance publique dans le cas où le gouvernement s'essayerait à une nouvelle tentative.**

« Au nom des compagnes et compagnons de l'abbé Pierre, je veux dire notre consternation et notre incompréhension face à cet acharnement du gouvernement. Une attitude d'autant plus inexplicable que les communautés Emmaüs offrent des parcours exemplaires d'intégration qui sont unanimement reconnus », s'indigne Hubert Trapet, Président d'Emmaüs France.

Les travailleurs solidaires des communautés Emmaüs mènent des activités qui s'inscrivent au cœur de la transition écologique et solidaire. Leurs actions autour de la collecte, de la réutilisation et du recyclage permettent de développer une très importante solidarité à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. Vivre en communauté Emmaüs permet également l'apprentissage professionnel autour de nombreuses compétences liées à l'agriculture, la menuiserie (relookage ou transformation de meubles, etc...), la mécanique (réparation de matériel de jardin, de vélos, etc...), à la restauration, au commerce en ligne, à la vente...

Être compagnes ou compagnons d'Emmaüs c'est aussi accéder à un parcours d'intégration complet à travers l'apprentissage du français, l'acquisition, l'approfondissement et la valorisation de compétences professionnelles, la découverte du vivre ensemble et des fondamentaux comme la citoyenneté, la mixité, la solidarité, la laïcité et la tolérance. Au-delà de valoriser l'activité solidaire des communautés Emmaüs, cet article permettrait une application plus uniforme de la circulaire du 28 novembre 2012<sup>3</sup> qui instaure l'accès à ce titre de séjour spécifique et est aujourd'hui très inégalement appliquée sur les territoires.

## Contacts presse

### Emmaüs France:

Julie Taton

01 41 58 51 04

06 16 68 10 43

[jtaton@emmaus-france.org](mailto:jtaton@emmaus-france.org)

Anne Dorsemaine

01 41 58 25 30

06 01 07 33 37

[adorsemaine](mailto:adorsemaine@emmaus-france.org)

[@emmaus-france.org](mailto:adorsemaine@emmaus-france.org)

[www.emmaus-france.org](http://www.emmaus-france.org)

[emmaus\\_france](https://twitter.com/emmaus_france)

[emmausfrance](https://www.facebook.com/emmausfrance)

<sup>1</sup>Article 33 ter du projet de loi Asile-Immigration

<sup>2</sup>A partir d'un délai de 36 mois en communauté Emmaüs

Les communautés Emmaüs existent depuis 1949. Elles sont 119 sur le territoire et accueillent plus de 4 500 femmes et hommes en grande précarité.

Les compagnes et les compagnons Emmaüs en situation irrégulière comme régulière participent à un écosystème solidaire. Sans rien coûter au contribuable, ils cotisent à la sécurité sociale, à l'URSSAF, à la caisse de retraite et déclarent leurs revenus.

Ce statut permettrait de respecter la dignité des personnes accueillies et de reconnaître l'intérêt du modèle innovant et original proposé par le mouvement Emmaüs ou d'autres associations en matière d'insertion sociale.

**Au-delà des avancées qui pourraient être votées à travers l'article 33ter, Emmaüs tient à rappeler qu'il condamne le contenu de ce projet de loi. Un texte dangereux qui remet en cause, en particulier le principe d'accueil inconditionnel et les valeurs de solidarité défendus par le mouvement. A cet égard, Emmaüs se mobilise notamment au sein des Etat généraux des migrations pour proposer une politique migratoire humaine et solidaire.**

<sup>3</sup>Il existe un titre de séjour temporaire vie privée et familiale pour motif humanitaire ou exceptionnel, prévu à l'article L313-14 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile pour services rendus à la collectivité comme cela est précisé au 2.1.4 de la circulaire du 28 novembre 2012 relative à l'admission exceptionnelle au séjour des étrangers en situation irrégulière.

## A propos d'Emmaüs

Créée par l'abbé Pierre en 1949, Emmaüs est un mouvement apolitique de lutte contre la pauvreté et ses causes. Véritable écosystème dédié à la solidarité au service des personnes les plus vulnérables, il agit dans les domaines de l'action sociale, de l'insertion, de l'hébergement et du logement. Il compte aujourd'hui **286 structures** et plus de **18.000 acteurs**, ancrés localement sur l'ensemble du territoire.

[www.emmaus-france.org](http://www.emmaus-france.org)

